

FRANCE

Malgré l'amélioration des taux d'emploi, le chômage demeure élevé. L'augmentation du PIB par habitant n'a pas été suffisante pour réduire l'écart de revenu par rapport aux États-Unis.

Priorités reposant sur des indicateurs

Alléger l'impôt implicite sur la poursuite de l'activité pour les travailleurs plus âgés

Un âge légal de départ en retraite bas, des taux d'imposition implicite élevés sur la poursuite de l'activité, des préretraites financées par l'État ainsi que des prestations prolongées au titre de l'assurance chômage contribuent au très faible niveau des taux d'emploi des travailleurs âgés.

Mesures prises : L'âge de départ en retraite est relevé parallèlement à l'allongement de l'espérance de vie. Les règles relatives au secteur privé ont été modifiées afin d'accroître le revenu net des personnes travaillant au-delà de l'âge légal de la retraite. Les programmes de retraite anticipée ont été revus à la baisse. Il est désormais plus difficile d'utiliser le système d'assurance chômage comme mécanisme de retraite anticipée.

Recommandations : Supprimer progressivement les régimes spéciaux de retraite anticipée. Revoir encore les conditions d'accès aux prestations prolongées d'assurance chômage. Relever la surcote (coefficient de majoration) appliquée aux pensions en cas de maintien en activité au-delà de l'âge légal de la retraite, de manière à assurer l'équité actuarielle du système.

Assouplir la législation sur la protection de l'emploi

Les règles relatives aux licenciements collectifs, les taux légaux de compensation élevés, les dispositions limitant le recours aux contrats à durée déterminée (CDD) et les restrictions relatives au temps de travail gonflent à la fois les coûts de main-d'œuvre et les coûts de licenciement, ce qui freine les recrutements.

Mesures prises : La suspension de l'application des dispositions renforçant sensiblement la protection de l'emploi a été prolongée d'un an.

Recommandations : Limiter le rôle du système judiciaire aux cas les plus épineux. Les règles destinées à limiter le recours aux CDD devraient être assouplies, et les dispositions relatives aux « plans sociaux » (qui accompagnent les licenciements collectifs) modifiées.

Réduire le coût minimum de la main-d'œuvre

Comparée à d'autres pays de l'OCDE, la France affiche un coût minimum de la main-d'œuvre élevé par rapport à son coût moyen, ce qui réduit la demande de travail, notamment pour des groupes tels que les jeunes et les travailleurs peu qualifiés.

Mesures prises : Les fortes réductions des cotisations sociales sur les bas salaires effectuées ces dernières années ont permis d'abaisser nettement le coût relatif minimum de la main-d'œuvre. Ce mouvement s'est toutefois ralenti tandis que le salaire minimum augmentait (augmentation qui devrait se poursuivre jusqu'en 2005) parallèlement à l'harmonisation des divers minimums légaux résultant de la loi sur la semaine de 35 heures.

Recommandations : Limiter les futures hausses du salaire minimum, de manière à ce que le coût relatif minimum de la main-d'œuvre puisse baisser encore. Accroître les possibilités de formation en cours d'emploi en dessous du salaire minimum.

Autres priorités essentielles

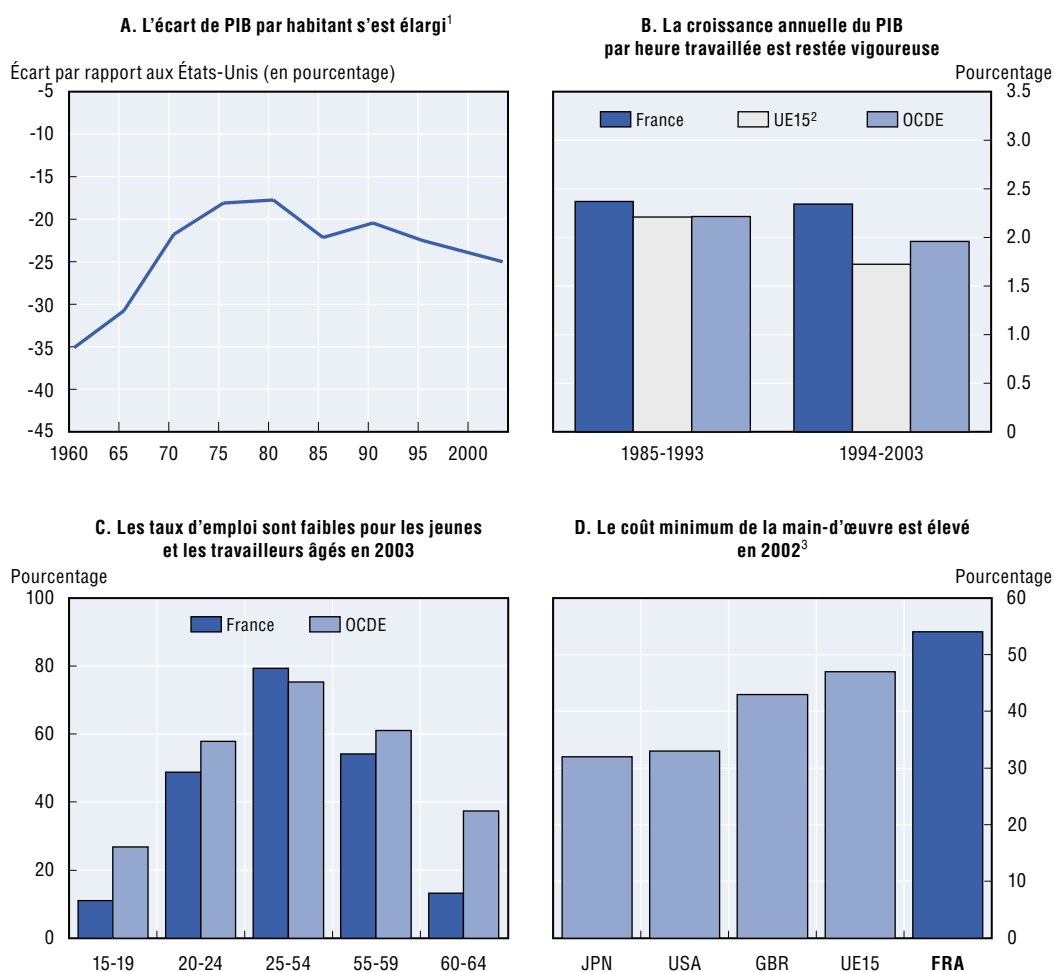
- Réduire les barrières à l'entrée dans les industries de réseau qui contribuent à gonfler les prix et limitent les possibilités de choix : ouvrir les transports ferroviaires à la concurrence et garantir un accès non discriminatoire aux tiers dans les télécommunications et le transport aérien.
- Assouplir la réglementation en simplifiant le système obligatoire de sécurité sociale, en remplaçant l'autorisation administrative à laquelle est subordonnée l'établissement de certains points de vente au détail par des règles d'urbanisme et en allégeant les règles applicables aux prix pratiqués entre producteurs et détaillants.

FRANCE

Indicateurs structurels

	1990	1995	2000	2003
Croissance tendancielle du PIB par habitant (en pourcentage)	1.4	1.4	1.9	1.6
Taux d'emploi tendanciel	60.5	60.7	63.0	63.5
Taux d'activité tendanciel	66.7	67.8	69.4	69.8
Taux de chômage structurel (NAIRU)	9.3	10.4	9.2	9.1

Source : Estimations fondées sur les *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 76.



1. Écart en pourcentage avec le PIB par habitant des États-Unis, à parité de pouvoir d'achat constante (PPA) de 2000.
2. À l'exclusion de l'Autriche et du Luxembourg.
3. Coût minimum de la main-d'œuvre en pourcentage du coût d'un ouvrier moyen.

Source : Graphiques A et B: *Comptes nationaux des pays de l'OCDE*, 2004 ; OCDE, *Statistiques de la population active*, 2004 ; *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 76 ; graphique C: OCDE, *Statistiques de la population active*, 2004 ; graphique D: *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, 2004 et OCDE, *Les impôts sur les salaires*, 2003/2004.